

# LES TARIFS, MODALITES ET FACILITES DE PAIEMENT



## LES TARIFS (2017/2018)

La contribution des familles couvre les dépenses non prises en charge par le forfait d'externat Etat et celui versé par la Région.

Elle permet de financer :

- la quasi totalité de l'effort immobilier (entretien, rénovation, construction),
- les dépenses liées aux investissements mobiliers,
- les dépenses liées au caractère propre.

## CONTRIBUTION FAMILIALE

Il s'agit d'un montant annuel, réparti sur 10 mensualités pour en faciliter le paiement.

### → Pour tous les entrants en formation au Lycée Saint-Joseph de BRESSUIRE :

600,00 €uros ⇔	3ème prépa pro - Secondes Générales et Premières (ES, L, S et STMG)
780,00 €uros ⇔	CAP - BAC PRO (2des et 1ères)
855,00 €uros ⇔	BAC STD2A (1ère et Term.) - Diplôme T.M.S.
1130,00 €uros ⇔	BTS - MANAA

### → Pour les élèves terminant un cycle au Lycée Saint-Joseph de BRESSUIRE :

565,00 €uros ⇔	Terminales (ES, L, S et STMG)
964,00 €uros ⇔	Terminales BAC PRO

### → Par ailleurs, l'établissement propose un certain nombre de services aux familles (demi-pension, déjeuner et dîner pour les élèves ayant des chambres en ville, accueil en internat et en résidence).

785,00 €uros ⇔	Demi-pensionnaire midi - 4 jours (4 déjeuners par semaine)
990,00 €uros ⇔	Demi-pensionnaire midi - 5 jours (5 déjeuners par semaine)
1 700,00 €uros ⇔	Demi-pensionnaire midi et soir (5 déjeuners et 4 dîners)
3 700,00 €uros ⇔	Interne (restauration + hébergement)
3 680,00 €uros ⇔	Résidant avec chambre 2 ou 3 lits (restauration + hébergement)
4 865,00 €uros ⇔	Résidant avec chambre 1 lit (restauration + hébergement)

## LES MODALITES DE PAIEMENT

Lors de la confirmation d'inscription, il sera demandé de verser un **acompte provisionnel** pour faire face aux frais à engager en début d'année scolaire :

<b>100 €uros</b> ⇒	Externe
<b>150 €uros</b> ⇒	Demi-pensionnaire midi (4 ou 5 repas par semaine)
<b>300 €uros</b> ⇒	Interne ou Demi-pensionnaire midi et soir
<b>350 €uros</b> ⇒	Résidant (chambre individuelle ou à 2 et 3 lits)

**Cet acompte sera déduit de la facture annuelle que les familles recevront en octobre 2017. En cas de désistement après le 07 juillet 2017, cette somme ne sera pas remboursée, sauf cas de force majeure ou échec à l'examen.**

A la mi-juillet 2017, les familles seront destinataires des circulaires de rentrée ainsi que d'une "Fiche comptable" où elles seront invitées à préciser leur mode de paiement.

**Nous recommandons le paiement par**

**Prélèvement mensuel automatique**

Ce mode de paiement présente un double intérêt : d'une part, il permet aux familles de répartir les dépenses sur toute l'année et d'autre part de faciliter les tâches du service comptable.

N.B. : Il est aussi possible de payer par trimestre ou à l'année.

## LES FRAIS DE DOSSIER (pour les nouveaux élèves ou étudiants)

Lors de la confirmation d'inscription, il sera demandé **30 €uros** pour les frais de dossier.  
En cas de désistement, ces frais ne sont pas remboursés.

N.B. : Exonération des frais de dossier, pour tout élève en provenance du réseau catholique des collèges Nord Deux-Sèvres (1).

## LES FACILITES DE PAIEMENT

Le coût de la contribution familiale et des autres frais annexes ne doit en aucun cas constituer un obstacle financier pour les familles en cas de difficultés durables ou ponctuelles. Le Directeur peut faire bénéficier les familles concernées, d'un certain nombre de dispositifs :

- ⇒ Bourse Nationale
- ⇒ Fonds Social Régional
- ⇒ Fonds Social Cantines
- ⇒ Dispositif de réductions exceptionnelles
- ⇒ Fonds de Solidarité alimenté par les contributions volontaires.

**Pour tout renseignement,  
veuillez contacter Madame F. MARQUOIS au 05.49.65.57.12.  
ou par email : francoise.marquois@ac-poitiers.fr**

(1) Collèges : Saint-Joseph – ARGENTON LES VALLEES, Notre-Dame – BRESSUIRE, François d'Assise – CERIZAY, Sainte Anne – MAULEON, Charles Péguy – MONCOUTANT, Abbé Pierre – NUEIL LES AUBIERS, Saint-Joseph – PARTHENAY, Saint-Joseph – SECONDIGNY.